

Le groupe Rio Tinto n'a plus d'activité industrielle sur la plateforme chimique de Salindres (30) depuis 1984, mais a conservé la maîtrise foncière d'une surface de 28 ha qui n'est plus exploitée aujourd'hui et qui était historiquement dédiée au stockage de résidus de production (résidus de bauxite et de sulfate de calcium majoritairement) dans plusieurs bassins de décantation.

Les activités historiques d'entreposage – de l'ensemble des opérateurs successifs de la plateforme – de résidus sur ces terrains ont généré un impact sur le site des sols et des eaux souterraines de la nappe « perchée ». La nappe souterraine sous-jacente présente de très faibles anomalies de concentrations qui s'atténuent rapidement hors site. Le cours d'eau l'Arias, situé en limites ouest et sud du site, est, a priori, l'exutoire principal de la nappe du site ; il est également l'exutoire des effluents de la plateforme chimique. En conséquence, les eaux de surface de l'Arias, et plus en aval de l'Avène, présentent une qualité chimique et écologique dégradée. Bien qu'aucun usage sensible des eaux souterraines ou de surface ne soit répertorié au voisinage du site, la qualité des eaux de surface de l'Avène est suivie au titre de la Directive Cadre sur l'Eau et le bon état chimique et écologique de ses eaux doit être restauré à l'horizon 2027.

Dans ce contexte, l'arrêté préfectoral daté du 20 novembre 2017, prescrit au GIE Chimie la remise d'un plan de réhabilitation du bassin B2 et des zones adjacentes visant l'assèchement de la nappe « perchée » présente dans les résidus et ainsi de réduire les impacts constatés sur les eaux de surface de l'Avène.

Dans ce contexte, Pechiney Bâtiment (société du groupe Rio Tinto) se substitue au dernier exploitant Rhodia Opérations conformément à la procédure de tiers demandeur (Loi ALUR).

Le groupe Rio Tinto a lancé des études techniques dès 2017 afin de définir un projet de réhabilitation de la surface dont il a la maîtrise foncière et qui intègre l'emprise des bassins historiques. L'usage futur proposé sur la zone d'étude réhabilitée, dite zone Montana, est de type industriel avec accès limité, présence humaine ponctuelle à des fins de maintenance et d'entretien et interdiction de toute activité nécessitant la construction de bâtiments.

Le projet de réhabilitation a été revu par le BRGM et la DREAL, il vise, par l'imperméabilisation des anciens bassins associée à leur végétalisation, à pérenniser la gestion des eaux (arrêt des infiltrations, gestion des épisodes Cévénols) ainsi que d'améliorer le visuel du site.

L'évaluation de l'incidence du projet de réhabilitation proposé met en évidence l'impact positif du projet sur l'environnement du site, que ce soit vis-à-vis des enjeux liés à l'eau (qualité des eaux de surface, qualité des eaux souterraines, risque inondation), des enjeux liés à la stabilité des ouvrages et des enjeux liés à la biodiversité.

Le planning actuellement envisagé pour la réalisation de ces travaux est de trois années sur la période 2020-2022. Les coûts du projet sont d'environ 30 M€.

Afin de suivre l'efficacité de la réhabilitation, il est proposé de mettre en place une surveillance de la zone réhabilitée visant à :

- Evaluer l'impact environnemental des travaux réalisés,
- S'assurer de la stabilité des digues et de la consolidation des résidus grâce à la mise en place d'un suivi géotechnique adapté,
- S'assurer du bon fonctionnement des différents ouvrages hydrauliques et du bon état d'entretien du couvert végétal, de la membrane et de la clôture, par la réalisation de visites régulières de site, en particulier à la suite d'épisodes cévenols.

Une fois les travaux réalisés, il est prévu de soumettre au Préfet du Gard un dossier de servitudes d'utilité publique afin d'instituer des précautions d'usage sur le site et de fournir ainsi une pérennité des

options de gestion en permettant à la fois d'adapter les usages à l'état des milieux et de conserver la mémoire des impacts.

